

Profil de poste – Coordonnateur/trice pédagogique national/e Climat Scolaire Enseignant(e) Détaché(e)

EMPLOYEUR

La Fédération de l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) est une association nationale régie par la loi de 1901 et agréée par l'Education Nationale au titre des "associations éducatives complémentaires de l'enseignement public".

Ce mouvement de 120 salariés fédère 102 associations départementales et par elles, la vie et l'action pédagogique de la plupart des coopératives scolaires de l'école primaire ; elles accompagnent aussi les équipes des établissements du second degré ou de l'éducation spécialisée.

Le/la coordonnateur/trice pédagogique national/e est un/e salarié/e de la Fédération, il/elle est membre du pôle Pédagogie et Formation ; il/elle agit principalement dans le champ du climat scolaire.

DEFINITION DE FONCTION

Principales missions

↳ **pédagogiques**

Le/la coordonnateur/trice pédagogique national/e

- impulse, élabore, réalise, suit et évalue des projets et des actions de la Fédération nationale,
- coordonne et participe aux chantiers de travail réunis en réseaux thématiques,
- assure le tutorat d'un ou plusieurs de ces réseaux thématiques,
- valorise les travaux des chantiers en conformité avec la charte définie,
- assure une veille sur l'environnement professionnel, sur la politique éducative et les innovations pédagogiques, contribue à la constitution d'une communauté de professionnels,
- accompagne ponctuellement les Associations Départementales ou Unions Régionales,
- participe aux réflexions et propositions du pôle pédagogie-formation pour l'activité et les productions pédagogiques de la Fédération,
- rédige des articles, en particulier pour la revue Animation & Education,
- développe des partenariats dans son champ de compétences,
- œuvre au rayonnement de l'OCCE (possible mission de représentation).

↳ **pour la formation**

Le/la coordonnateur/trice pédagogique national/e

- participe à l'élaboration du plan de formation défini par le Conseil d'Administration National,
- conçoit, anime et évalue des formations dans son champ de compétences,
- collabore à des commissions de formation chargées de la mise en œuvre de formations spécifiques (FOAD, formation interne,...),
- répond aux demandes de soutien et d'expertise dans les domaines de la formation, de l'animation pédagogique des Associations Départementales et des Unions Régionales,



- participe au développement de stratégies nouvelles de formation,
- prend part à l'organisation de manifestations nationales.

ENVIRONNEMENT

Le/la coordonnateur/trice pédagogique national/e travaille

- sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle de la vice-présidente pédagogie-formation,
- en relation avec des partenaires externes (mouvements pédagogiques, ministères, organismes et structures divers...),
- en relation avec des professionnels identifiés dont l'expertise pédagogique peut être sollicitée pour la réalisation d'actions et projets nationaux,
- en relation étroite avec le pôle communication pour la conception et la diffusion de ressources pédagogiques et d'outils de communication interne et externe.

CONNAISSANCES, CAPACITES ET ATTITUDES REQUISES

Le/la coordonnateur/trice pédagogique national/e

connaît :

- la coopération, les pratiques des pédagogies coopératives,
- le fonctionnement associatif,
- les processus et mécanismes d'apprentissage, y compris ceux des adultes,
- le système éducatif, les textes institutionnels, les politiques éducatives.

est capable :

- de travailler en équipe,
- de rédiger des textes de natures variées,
- d'utiliser les outils bureautiques et numériques,
- de synthétiser l'information pour la restituer.

fait preuve :

- de curiosité intellectuelle,
- de créativité,
- de capacité de conviction.
-

Est titulaire du CAFIPEMF et/ou d'un Master de formation ou d'un titre équivalent.

CONDITIONS D'EMPLOI

Type de contrat : détachement de l'Education nationale à temps plein – cadre forfait jours

Durée du contrat : année scolaire 2019-2020

Convention collective de l'animation – Rémunération sur la grille de la Fonction publique

L'enseignant(e) Détaché(e) poursuit sa carrière dans son corps d'origine.

Il/Elle perd les avantages liés à une charge de Direction d'école, de Maître formateur ou d'enseignant spécialisé.

Durant son activité au sein de l'OCCE, il/elle perçoit, en plus de son salaire de base, une Indemnité de Sujétion Spéciale d'un montant de 195€.

Localisation : Siège de la Fédération nationale OCCE. 101 bis rue du Ranelagh - 75016 Paris.

Déplacements à prévoir dans le cadre des fonctions.